


Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Réservé
au
Moniteur
belge

 Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

29 JAN. 2026

Le Greffier

N° d'entreprise : 0432 209 729

Nom

 (en entier) : **Entreprises M.I.G.N.O.N.E.**

(en abrégé) :

 Forme légale : **Société anonyme**

 Adresse complète du siège : **Rue Neuve 112, 7170 Manage**

Objet de l'acte : Démissions, nominations

Il résulte du procès-verbal de décisions écrites de l'actionnaire unique de la société anonyme Entreprises M.I.G.N.O.N.E. en date du 20 novembre 2025 que les décisions suivantes ont pris:

1. L'actionnaire unique prend acte des démissions suivantes, telles que formalisées par leurs lettres de démission datées du 20 novembre 2025:

- Madame Ida Gargano, administratrice;
- Monsieur Frédéric Dubois, administrateur.

L'actionnaire unique accorde pleine et entière décharge aux personnes susmentionnées pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de prise d'effet de leurs démissions.

2. L'actionnaire unique décide de nommer en qualité d'administrateur de la Société, avec effet à compter de la Réalisation, pour une durée de six (6) ans :

- NexVolta Holding SRL, représentée de manière permanente dans l'exercice de son mandat par Monsieur Guy-Louis de le Vingne.

Le nouvel administrateur déclare accepter son mandat.

3. L'actionnaire unique confère pouvoir à Philippe Van den Broecke, Erwin Jennen, Caroline Van Hoovels ou tout autre avocat ou collaborateur de Agio Legal SRL, ayant son siège à 2180 Anvers, Bist 47, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0544.553.941, élisant domicile audit siège, chacun agissant individuellement et avec faculté de substitution, afin de représenter la Société pour effectuer toutes formalités légales et administratives consécutives aux présentes décisions, notamment :

- l'établissement d'une copie certifiée conforme;
- la mise à jour des registres sociaux;
- la publication des démission et de la nomination au Moniteur belge;
- le dépôt auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Il résulte du procès-verbal de décisions écrites unanimes du conseil d'administration de la société anonyme Entreprises M.I.G.N.O.N.E. en date du 20 novembre 2025 que les décisions suivantes ont pris:

1. Le conseil d'administration prend acte, à titre préalable, de la démission de Monsieur Vincenzo Mignone de ses fonctions d'administrateur délégué, démission donnée par lettre datée du 20 novembre 2025.

L'administrateur délégué a donné procuration à Philippe Van den Broecke, Erwin Jennen, Caroline Van Hoovels ou tout autre avocat ou collaborateur de Agio Legal SRL, ayant son siège à 2180 Anvers, Bist 47, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0544.553.941, élisant domicile audit siège, chacun agissant individuellement et avec faculté de substitution, afin de représenter la Société pour effectuer toutes formalités légales et administratives consécutives aux présentes décisions, notamment :

- l'établissement d'une copie certifiée conforme;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- la mise à jour des registres sociaux;
- la publication des démission et de la nomination au Moniteur belge;
- le dépôt auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Il résulte du procès-verbal de décisions écrites unanimes du conseil d'administration de la société anonyme Entreprises M.I.G.N.O.N.E. en date du 2 décembre 2025 que les décisions suivantes ont pris:

1. Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante : 7170 Manage, Avenue de Landrecies 7.

2. Le Conseil d'administration décide de nommer, pour la durée de son mandat d'administrateur et avec effet immédiat, en qualité d'administrateur délégué :

•NexVolta Holding SRL, représentée de manière permanente dans l'exercice de son mandat par Monsieur Guy-Louis de le Vingne.

Le nouvel administrateur délégué déclare accepter son mandat.

3. Le Conseil d'administration décide d'accorder les pouvoirs suivants pour l'approbation, la signature et la soumission de marchés publics au nom de la Société :

À NexVolta Holding SRL, représentée de manière permanente dans l'exercice de son mandat par Monsieur Guy-Louis de le Vingne :

Pouvoir général et illimité pour approuver, signer et soumissionner tout marché public au nom et pour compte de la Société.

À Monsieur Vincenzo Mignone :

Pouvoir d'approuver, signer et soumissionner des marchés publics jusqu'à concurrence d'un montant maximal de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) par dossier.

Ces pouvoirs sont accordés à titre individuel, chacun agissant séparément.

4. Le Conseil d'administration confère pouvoir à chacun des administrateurs de la Société, agissant individuellement et avec faculté de substitution, pour représenter la Société dans l'exécution de l'ensemble des décisions reprises au présent procès-verbal, y compris la signature de tous documents, déclarations et correspondances.

En outre, le Conseil d'administration confère pouvoir à Philippe Van den Broecke, Erwin Jennen, Caroline Van Hoovels ou tout autre avocat ou collaborateur de Agio Legal SRL, ayant son siège à 2180 Anvers, Bist 47, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0544.553.941, élisant domicile audit siège, chacun agissant individuellement et avec faculté de substitution, afin de représenter la Société pour effectuer toutes formalités légales et administratives consécutives aux présentes décisions, notamment :

- l'établissement d'une copie certifiée conforme
- la publication des décisions précédentes au Moniteur belge ;
- le dépôt auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Erwin Jennen
Mandataire